

Note de présentation du Compte Administratif 2021 de la commune de Méziré

(complément aux informations générales du CA – Informations statistiques, fiscales et financières)

Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle est disponible sur son site Internet.

Le budget primitif est un état de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Présentant le résultat de l'exécution budgétaire, le compte administratif de l'année N, qui doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année N.

L'adoption du compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et ne pas y prendre part (article L2121-14).

Pour rappel

Deux sections structurent le budget de la collectivité :

- **la section de fonctionnement**, permettant la gestion des affaires courantes

Le budget de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal et du personnel extérieur (mis à disposition par le centre de gestion pour le remplacement d'agent en arrêt de travail ou pour des besoins ponctuels), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement

Pour notre Commune, elles correspondent :

- aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (périscolaire), des ventes de produits forestiers, des redevances d'utilisation du domaine public,
- aux impôts locaux et autres reversement de fiscalité des intercommunalités,
- aux dotations et participations versées notamment par l'Etat,
- aux revenus des immeubles (loyers des logements communaux, location de la salle des fêtes.

➤ **la section d'investissement**, retraçant les opérations non courantes, ponctuelles, qui modifient le patrimoine.

Liée aux projets du village à moyen et long terme, la section d'investissement comporte :

- en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la Commune (travaux en cours dont frais d'étude nécessaires, acquisitions diverses, etc.) ; toutes dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune.
- en recettes, les emprunts, les subventions de l'Etat et d'autres collectivités territoriales, les dotations (le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement) et l'excédent de fonctionnement.

L'exécution budgétaire 2021

Le compte administratif 2021, qui devait être voté avant le 30 juin 2022, a été approuvé le 28 mars 2022. Il peut être consulté au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Ci-après, les données chiffrées globale de cette exécution :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	669 504,60 €	Recettes réelles	840 918,07 €
Dépenses d'ordre	10 867,00 €	Recettes d'ordre	0,00 €
Total	680 371,60 €	Total	840 918,07 €
002*	0,00 €	002*	215 925,13 €
Total	680 371,60 €	Total	1 056 843,20 €
023*	0,00 €		
Total réalisations 2021	680 371,60 €	Total réalisations 2021	1 056 843,20 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	122 589,50 €	Recettes réelles	111 399,54 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	10 867,00 €
Total	122 589,50 €	Total	122 266,54 €
001*	126 383,55 €	001*	0,00 €
Total	248 973,05 €	Total	122 266,54 €
		021*	0,00 €
Total réalisations 2021	248 973,05 €	Total réalisations 2021	122 266,54 €

*

002 : Résultat reporté par rapport à l'exécution budgétaire de l'année précédente.

023 : Virement à la section d'investissement ne faisant pas l'objet d'une exécution budgétaire

021 : Virement de la section de fonctionnement ne faisant pas l'objet d'une exécution budgétaire

Soit le résultat de l'exercice 2021 suivant :

	Excédent	Déficit
Section de fonctionnement	160 546,47 €	-
Section d'investissement	-	322,96

Et le résultat de clôture suivant :

	Excédent	Déficit
Section de fonctionnement	376 471,60 €	-
Section d'investissement	-	126 706,51 €

En ajoutant au résultat de fonctionnement l'intégration au compte communal, réalisée par le trésorier par opération d'ordre non budgétaire, du solde du compte de trésorerie du CCAS dont la dissolution avait été décidée par délibération du Conseil Municipal en cour d'année 2020 (juin 2020), soit 1 235,87 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement se monte à 377 707,47 €. C'est ce dernier résultat de clôture qui servira de base à l'affectation du résultat de fonctionnement 2021.

L'autofinancement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (hors produits des cessions d'immobilisation) et celui des dépenses de fonctionnement (hors valeurs comptable des immobilisations cédées et dotations pour provisions) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Capacité d'Autofinancement (CAF) en ne tenant pas compte du résultat de fonctionnement reporté de l'année N-1 (Compte 002) :

CAF Brute : 171 892,47 €

CAF nette (déduction faite du capital des emprunts) : 93 088,55 €

Capacité d'autofinancement en tenant compte du résultat cumulé N-1 (Compte 002) :

CAF Brute : 387 907,60 €

CAF Nette : 309 013,68 €

Commentaires :

En fonctionnement :

Sur les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 12,78 % par rapport à l'année 2020, alors même que certains postes de dépense ont augmenté de façon importante, comme :

- *le poste « chauffage urbain » a quant à lui presque doublé (+94,83 %) : un problème sur la chaudière de la mairie qui l'a empêché de fonctionner correctement (chauffage en continue même avec les radiateurs des salles non occupées à l'arrêt) est à l'origine de cette hausse ;*

- le poste « frais de nettoyage des locaux » qui enregistre une progression de + 42,08 % par rapport à l'année 2020, cette augmentation s'expliquant par l'intégration, dans le marché d'entretien ménager des bâtiments communaux, des locaux entretenus jusqu'au 31 décembre 2020 par un agent communal parti à la retraite au 1^{er} janvier 2021, ainsi que l'usage de prestation exceptionnelle non comprises dans le marché pour les tâches de désinfection au milieu de la journée à l'école élémentaire afin de répondre au protocole sanitaire mis en place dans le cadre de la gestion de la crise covid-19 ;

Ce sont les charges de personnel (- 16,72 % par rapport à 2020) ainsi que les charges à caractère général (- 12,98 % par rapport à 2020) qui concentrent la majeure partie de la baisse.

Les charges de personnel ont diminué, compte-tenu du non-remplacement de deux personnels sur des périodes de congé de maladie rémunérées à demi-traitement, mais également de la décision :

- de mettre fin, en mai 2021, au remplacement d'une ATSEM partie en disponibilité pour convenances personnelles,
- mais aussi et surtout, compte-tenu des difficultés rencontrées dans le recrutement d'un responsable des services techniques (en remplacement du titulaire parti en disponibilité pour convenances personnelles) par défaut de candidatures conformes aux exigences du poste, de repousser au 1^{er} janvier 2022 le remplacement du titulaire.

Constituent ensuite les postes de dépenses impactés par cette baisse au niveau des charges à caractère général, baisse recherchée par les élus dans l'exécution budgétaire pour permettre de soulager les finances communales pendant la crise traversée et d'augmenter sa capacité de financement :

- le poste « énergie-électricité » : l'année 2020 comportait le règlement de factures adressées tardivement par le fournisseur d'énergie pour des consommations des années 2018 et 2019 pour un total de 38 000 €. L'année 2021 ne comportant pas de telles factures de retards, revient à un niveau de dépense normal, mais affiche à ce titre une baisse de la dépense de près de 30 000 € par rapport à 2020, soit - 34,07 % ;
- le poste « entretien de terrain » comportant principalement l'entretien des terrains de football et les éventuelles réparations de fuite sur le système d'arrosage en 2020 : a été fait le choix sur l'année 2021 de ne procéder qu'à l'entretien du seul terrain synthétique, reportant l'entretien du terrain d'honneur à l'année 2022 (contre les deux terrains habituellement), soit - 72,14 % ;

Sur les recettes

Les recettes n'ont quant à elles que très légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse représente moins de 1% (- 0,42 % très exactement).

En investissement :

Sur les dépenses

La part investie et réalisée par la Commune en 2021 sur des acquisitions de biens et travaux d'équipement représente 35,15 % des dépenses totales d'investissement, le remboursement du capital des emprunts occupant 64,35 %, quand ce dernier représentait 82,19 % des dépenses totales d'investissement en 2020.

Soit une part des travaux et biens d'équipement très légèrement supérieur à l'année 2020 (+ 4,17 %), et une forte baisse des charges financières, de 58,68 %, par rapport à l'exercice précédent, mais qui s'explique par le remboursement en 2020 du capital intégral du prêt relais contracté deux exercices en arrière.

Sur les recettes

La réalisation des crédits budgétaires ouverts en recettes réelles de la section d'investissement n'est pas totale : elle atteint seulement 11,22 %.

Cette réalisation très partielle ne remet pas en cause la sincérité des crédits budgétaires votés en recette d'investissement, mais elle la principale conséquence :

- du défaut de réalisation des travaux de réfection de toiture de la mairie et de l'ancien local périscolaire, pour lesquels des subventions ont été attribuées à la Commune par l'Etat au titre de la DETR et par le Département, dont le versement avait été prévu au budget 2021, dans la mesure où il avait été espéré que les travaux commencent et soient intégralement réalisés sur l'année 2021. Avec une signature des marchés en novembre 2021, les travaux n'ont reçu un début d'exécution qu'en janvier 2022, repoussant donc à l'année 2022 les premiers règlements et par conséquent l'encaissement des subventions.*
- du défaut de reversement à la Commune des parts détenues auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc compte-tenu de la dissolution du syndicat, du fait de la poursuite de la mise en suspens de la procédure de liquidation.*

L'endettement de la commune en 2021 :

- Encours de la dette au 31/12/2021 : 720 582,72 €
- Encours de la dette au 31/12/2021 / Recettes réelles de fonctionnement : 90,57 %

La fiscalité :

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

	Taux votés par la Commune	Taux moyens communaux 2021 au niveau départemental
Taxe d'habitation	-	-
Taxe foncière (bâti)	31,22 % ⁽¹⁾	32,71 %
Taxe foncière (non bâti)	99,03 %	44,26 %

⁽¹⁾ après le mécanisme de fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie décidée par l'Etat pour compenser la perte de la taxe d'habitation subie par les Communes du fait de la suppression de la taxe d'habitation depuis la loi de finances pour 2020.

Méziré, le 15 avril 2022



Le Maire,

Rafaël RODRIGUEZ.